



Menace de non paiement du salaire alternant

Par Lalternant

Bonjour

Mon tuteur qui est le chef d'entreprise m'impose de réaliser un certain chiffre d'affaire sous peine de ne pas me payer ou de diviser mon salaire par 2. Il me reste 2 mois de contrat d'apprentissage avec l'entreprise.

est-ce que je peux saisir les prud'hommes ?

Le problème c'est qu'il n'y a aucune preuve écrite, à part seulement un message sur WhatsApp, un message ou j'indique que je m'engage à réaliser un minimum de chiffre d'affaires sous peine de diviser mon salaire par 2.

J'en ai parlé à mon école qui m'a dit que c'était totalement illégale, je ne le savais pas, ils m'ont dit que s'il ne me paierait vraiment pas, je peux saisir les prud'hommes contre lui. Il ne rembourse également pas les frais professionnels (trajet travail domicile + trajets professionnels). Est il dans son droit ?

Qu'est-ce que je peux faire pour changer la situation ?

Par vivi2501

""

Le salarié peut commencer par adresser un courrier à son employeur, exigeant le paiement du salaire. En l'absence du versement de ses salaires, tout salarié (y compris un alternant) a la possibilité de saisir le conseil de prud'hommes en référé pour en obtenir le paiement.

"